LA LETTRE DE L'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

n°2
Oct. 2025

ÉDITO

David Cluzeau
Président de l'UDES

« L'ESS mérite d'être reconnue à la hauteur de son engagement »

Le 11 octobre, la mobilisation exceptionnelle du monde associatif a rappelé la force et la responsabilité des employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Deux jours plus tard, la déclaration de politique générale du Premier ministre n'a pourtant pas mentionné l'ESS.

Et à l'heure où j'écris ces lignes, notre économie du lien social n'a toujours pas de ministre dédié. Ce contraste interroge. Nos entreprises emploient 2,7 millions de salariés et contribuent chaque jour à la cohésion, à l'emploi et à la transition écologique.

Elles n'attendent pas des privilèges, mais un cadre équitable pour investir, recruter et innover.

L'UDES tend la main au Gouvernement : faisons de l'ESS non pas une exception, mais une force motrice du modèle français.

Rigueur budgétaire. L'ESS ne doit pas payer deux fois

Face à un budget 2026 placé sous le signe de la rigueur, l'UDES souligne les conséquences d'une trajectoire qui met sous tension les entreprises du lien social. Moins de moyens, plus de charges : l'Union plaide pour un équilibre entre soutenabilité budgétaire et équité économique.

Les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale prévoient 20 milliards d'euros d'économies pour ramener le déficit public à –4,7 % du PIB. Si la trajectoire de redressement est assumée, elle se traduit par un resserrement des crédits dédiés à l'emploi, à la formation et à la cohésion sociale – des leviers essentiels pour l'économie sociale et solidaire (ESS).

Des coupes à contretemps

Les crédits de la mission Travail et emploi diminuent de 11,8 %, soit 2,4 milliards d'euros en moins. Insertion, apprentissage, formation des salariés et des demandeurs d'emploi : tous les dispositifs d'accompagnement sont concernés. Un choix paradoxal alors que les tensions de recrutement demeurent fortes dans les métiers du soin, du lien et de l'accompagnement.

Une fiscalité inéquitable

La suppression progressive de la CVAE bénéficiera aux entreprises marchandes, tandis que les 220 000 structures de l'ESS resteront soumises à la taxe sur les salaires. Cette distorsion fragilise la compétitivité d'un secteur qui emploie 2,7 millions de personnes et contribue à la vitalité économique des territoires. L'UDES défend l'instauration d'un taux unique à 4,25 % dès 2026, avant une réforme globale de cet impôt devenu inéquitable.

Un coût du travail sous tension

Les mesures du PLFSS – hausse des contributions santé, recentrage des exonérations et rationalisation des allègements – pourraient accroître le coût du travail de 1,5 à 2 %. Entre baisse des soutiens publics et hausse des charges, les structures à forte intensité de main-d'œuvre voient leurs marges de manœuvre se réduire, au détriment de l'emploi et de l'investissement.

Pour une équité durable

Préserver les moyens consacrés à l'emploi et à la formation, garantir un accès équitable de l'ESS aux dispositifs territoriaux et associer ses représentants aux réformes budgétaires constituent autant de conditions d'un équilibre durable. Car on ne redresse pas les comptes publics en affaiblissant l'économie du lien social.

Projet de loi de finance 2026
L'UDES propose six amendements
p.2

Les Séniors dans l'entreprise
Expertise reconnue, inclusion à améliorer
p.3

Rencontres régionales
L'UDES en action
p.4

Projet de loi de finance 2026. L'UDES propose six amendements

Chaque année, l'UDES mobilise fortement sa mission de plaidoyer en vue de la préparation du projet de loi de finance de l'année suivante. Les enjeux pour 2026 sont majeurs, se traduisant par la mobilisation des parlementaires et le dialogue avec l'État.

Malgré un contexte politique instable, l'UDES porte plusieurs amendements à l'occasion de la présentation et de l'examen des textes budgétaires au Parlement.

La réforme de la taxe sur les salaires
Applicable aux employeurs non-soumis à la TVA, la taxe sur les salaires est un impôt qui s'applique indistinctement quels que soient la taille ou le résultat de l'entreprise, dissuadant d'embaucher. Pourtant, les structures à but lucratif bénéficient de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour rétablir l'équité, l'UDES propose, avec le Mouvement associatif, le CFF et France Générosités, d'imposer les employeurs de l'ESS au taux minimum actuel de 4,25 %.

La création d'un dispositif de soutien à l'innovation sociale
Reconnues pour leur capacité à innover en réponse aux défis sociaux, les structures de de l'ESS ne bénéficient pas du crédit d'impôt recherche, contrairement au secteur lucratif. L'UDES propose donc la création d'un dispositif de soutien à l'innovation sociale doté de 200 millions d'euros, soit environ 10 % des rémunérations brutes des salariés de l'ESS affectés aux projets d'innovation sociale.

Le soutien au partage de la valeur
Le partage de la valeur est un levier d'attractivité et de fidélisation. Par manque d'incitation fiscale, les employeurs de l'ESS y ont peu recours. L'UDES propose ainsi la mise en place d'un régime fiscal des accords d'intéressement plus favorable aux personnes morales à but non lucratif, soumis à la taxe sur les salaires.

Rétablir l'exonération de taxe d'apprentissage pour l'ESS
Aux côtés d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, l'UDES soutient le rétablissement de l'exonération de taxe d'apprentissage pour les structures de l'ESS. Cette mesure vise à préserver la viabilité économique des employeurs du secteur et à garantir la continuité de leurs missions d'intérêt général sur l'ensemble du territoire.

La préservation de l'effort en faveur des contrats aidés
Les parcours emploi compétences (PEC) sont des leviers essentiels d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Face aux risques que comporte leur réduction, l'UDES propose de ramener à minima le nombre de PEC au niveau fixé initialement par le PLF 2025.

L'exemption du versement mobilité pour l'ensemble des structures de l'ESS
Le versement mobilité est un prélèvement obligatoire applicable aux employeurs de plus de 11 salariés qui finance les transports collectifs locaux. L'UDES propose d'élargir le périmètre d'exonération de cette taxe à l'ensemble des employeurs de l'ESS.

RDV institutionnels

2 septembre 2025
Entretien avec Arnaud Rousseau, Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

3 septembre 2025
Entretien avec Maxime Baduel, délégué ministériel à l'ESS, sur les enjeux budgétaires.

23 septembre 2025
Audition par le groupe d'études ESS de l'Assemblée nationale, sur les enjeux budgétaires et le rapport de la Cour des comptes.

29 septembre 2025
Audition par le Haut Conseil à la vie associative (HCVA).

Les Séniors dans l'entreprise. Expertise reconnue, inclusion à améliorer

Les résultats de l'enquête menée par l'OCIRP, font écho aux dispositions prévues dans l'accord en cours de négociation entre les partenaires sociaux de l'ESS.

L'objectif de l'étude commandée à l'Institut méditerranéen des métiers de la longévité, à l'université de Nîmes par la Fondation OCIRP, était d'approfondir la connaissance scientifique des représentations sociales des salariés séniors.

La restitution de cette enquête a permis de dégager plusieurs enseignements : l'âge auquel on considère qu'une personne devient « sénior », soit 54,4 ans ; leurs besoins en formation et l'absence supposée de dispositifs en faveur des séniors dans la plupart des entreprises. Si l'étude révèle une perception explicite des seniors meilleure dans l'ESS que dans le privé lucratif, en revanche les représentations implicites sont marquées par des stéréotypes négatifs. Les résultats sont consultables sur le site Udes.fr.

L'UDES se mobilise sur ce sujet depuis plusieurs années déjà. *« Avec près de 500 000 départs en retraite d'ici à 2028, l'employeur de l'ESS a une responsabilité centrale dans la mise en place de dispositifs en leur faveur, rappelle David Cluzeau, président de l'UDES. Dans le cadre de la prochaine signature d'un accord multi professionnel, notre volonté est de créer un cadre de référence commun pour développer des pratiques RH adaptées et accompagner les carrières tout au long de la vie. »*

ZOOM SUR

Discrimination. Les entreprises et l'inclusion, où en sommes-nous en 2025 ?

Savez-vous qu'il existe 26 critères légaux de discrimination et que les Français sont une petite majorité à penser que notre société est inclusive ? Le Groupe APICIL, groupe de protection sociale, a réalisé avec Opinionway un baromètre sur le sujet.

L'un des premiers résultats est que 58 % des Français estiment que la société française est inclusive, soit 5 points de moins qu'en 2024. Raphaël Confavreux, responsable de domaine RH « Carrières, Inclusion et QVCT » souligne que ce recul est plus marqué chez les jeunes : - 14 points pour les 18 à 24 ans et - 8 points pour les moins de 35 ans, illustrant un fort niveau d'exigence des nouvelles générations en matière de diversité et d'inclusion.

L'apparence physique figure parmi les motifs de discrimination les plus fréquemment cités (83 %), au même niveau que le handicap (83 %) et l'origine ou l'appartenance à une prétendue race (85 %). Pour 97 % des Français, l'apparence physique influence la carrière professionnelle, notamment lors du recrutement (77 %), de l'intégration (71 %) et des promotions (68 %). Pourtant, cette réalité reste trop souvent minimisée.

Des employeurs trop peu investis dans la lutte contre les discriminations

Selon l'étude, sept répondants (salariés français) sur dix considèrent que leur entreprise n'agit pas suffisamment pour lutter contre les préjugés liés à l'apparence physique. Ce chiffre montre que les entreprises sont attendues et légitimes pour agir sur ce sujet, rappelle l'expert d'APICIL. Les discriminations liées à l'apparence physique et vestimentaire restent une réalité dans le monde professionnel, au point que de nombreux salariés (57 %) envisageraient de faire au moins un ajustement physique pour y échapper. De la part des employeurs, des actions de sensibilisation sont possibles, telles que l'organisation de conférences et d'animations ludiques de sensibilisation, qui contribuent à faire évoluer les mentalités et à construire un environnement professionnel où seule la compétence compte.

En savoir plus : Baromètre 2025 / 2024 sur les séniors / 2023 sur l'inclusion / Mon Entreprise Inclusive

Rencontres régionales. L'UDES en action

A l'occasion de la nouvelle gouvernance de l'Union, une série de rencontres se déroule dans chaque région avec les acteurs et les partenaires de l'ESS. Retour sur les étapes en Grand Est et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les rencontres de l'UDES réunissent de nombreux acteurs de l'ESS, partenaires institutionnels et représentants des collectivités autour du président de l'UDES, David Cluzeau, et de la vice-présidente, Manuella Pinto, pour échanger sur les thématiques structurantes pour le secteur.

Les enjeux de l'attractivité dans les métiers de l'ESS

La rencontre qui s'est tenue à Strasbourg le 25 septembre, a permis de découvrir les résultats de l'enquête sur la qualité de vie et les conditions de travail menée par MGEN Solutions (à retrouver sur udes.fr et sur Youtube) et d'échanger entre employeurs, partenaires, représentants de l'État et des collectivités territoriales autour des leviers d'amélioration et des besoins du territoires en matière d'attractivité des métiers du lien social.

A Marseille, le 9 octobre, les échanges se sont focalisés sur les résultats de l'action de développement de l'emploi et des compétences (Adec) ainsi que sur les meilleures pratiques en faveur de l'attractivité de l'ESS (faire connaître, attirer, fidéliser). Cette rencontre a été marquée par la signature d'une convention entre la Cress, l'UDES et France Travail et par le lancement officiel, par l'UDES, du dispositif SOS employeurs pour les structures en difficulté économique. Ces événements ont été soutenus par la MGEN, AG2R LA MONDIALE et Upcoop.

Prochaines étapes :

- ***le 26 novembre à Toulouse,***
- ***le 9 décembre à Paris,***
- ***le 10 décembre à Rennes.***

Agenda

7 novembre 2025
Conférence « L'IA dans l'ESS »
Nantes (44) - Bretagne

26 novembre 2025
Rencontre régionale des employeurs de l'ESS
Toulouse (31) - Occitanie

8 décembre 2025
Le dialogue social pour améliorer l'attractivité des métiers
Paris (75) - Île-de-France

9 décembre 2025
Rencontre régionale des employeurs de l'ESS
Paris (75) - Île-de-France

10 décembre 2025
Rencontre régionale des employeurs de l'ESS
Bretagne

12 décembre 2025
Conférence Partage de la valeur
Paris (75) - Île-de-France

Retrouver les informations sur Événements | UDES

SOS Employeurs : 50 % du territoire couvert

SOS Employeurs ESS

L'UDES lance dans cinq régions un dispositif de soutien pour les structures de l'ESS en difficultés économiques.

« SOS Employeurs ESS » intervient auprès des employeurs de l'ESS en situation de rupture de trésorerie, de procédure collective ou de difficultés de gestion. En mobilisant un réseau d'acteurs régionaux (partenaires financiers, experts, organismes publics et privés, etc.), l'UDES propose des solutions adaptées à chaque structure : un appui personnalisé et l'accès à des expertises, le tout reposant sur une mobilisation bénévole de leurs pairs.

Contacts :

- **Pays de la Loire :** sosemployeurs.pdl@udes.fr,
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur :** sosemployeurs.paca@udes.fr,
- **Auvergne-Rhône-Alpes :** sosemployeurs.aura@udes.fr
- **Hauts-de-France :** sosemployeurs.hdf@udes.fr
- **Normandie :** sosemployeurs.normandie@udes.fr

Une stratégie ESS à revoir

Le Conseil national de l'ESS (CNESS) a jugé que la première version de la Stratégie nationale de l'ESS remise par le Gouvernement manquait d'éléments clés.

L'ensemble des membres du Bureau du CNESS demande donc un changement de méthode afin que le texte soit retravaillé et livré avant la fin de l'année.

UDES Employeurs engagés !

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire est la seule organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS. Elle regroupe 22 groupements et syndicats d'employeurs, représentatifs dans 17 branches et secteurs professionnels. L'UDES défend et exprime les intérêts de l'ensemble des employeurs de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) soit plus de 220 000 entreprises employant près de 2,7 millions de salariés.
Pour plus d'informations : www.udes.fr | LinkedIn - UDES | YouTube - @UDESnationale

Cette lettre a été realisée avec le soutien de GROUPE VYV